



Divorce - donation partage

Par **coralie2000**, le **18/03/2015** à **14:37**

En 2000, mes beaux parents qui avaient 2 maisons et 2 fils, on fait une donation partage a chacun d'eux dont mon mari et moi !

Comme la maison que mon beau frere a reçu était plus petite, mon mari et moi lui avons versé une compensation de 50 000 fr, par contre nous, nous avons ma belle mère qui vit chez nous puisqu'elle en a l'usufruit.

Mon mari et moi avons des soucis de couple et je pense à une séparation voir un divorce.

Nous sommes marié depuis 1992 avec un contrat de mariage : communauté universelle et avons une fille.

Qu'en est-il de cette maison, mon mari reste-t-il seul bénéficiaire puisqu'il est le fils, cela reste-t-il son héritage ? si oui ai-je droit tout de même a quelque chose pour les différents travaux que nous avons fait en 20 ans ?

Je suis un peu perdu, j'ai aussi travaillé toute ma vie pour cette maison !

Merci d'avance. Cordialement